

Le Bois International | L'officiel du bois Scierie, exploitation forestière | N° 19

Samedi 21 mai 2016 - 87^e année

23 MAI 2016

Sommaire

	S'informer Bibliothèque
	Le zoom de la rédaction
	Forêt privée / Les Experts forestiers et la FNB signent de nouvelles clauses de ventes p. 4
	Lignes express
	Agenda p. 6
	L'actualité en régions
	Alsace — Lorraine / Un colloque pour "Lever les freins à la construction bois" Poitou-Charentes / Futurobois ouvre gratuitement sa plateforme de e-learning
	Aquitaine / 11° Xylodating sur le thème, "Le bois : un atout pour la densification urbaine"
	Gros plans
	Indicateur du prix de vente des bois sur pied / Forêt privée : hausse pour les feuillus, baisse contrastée pour les résineux p. 10
	Plan recherche et innovation 2025 / Une feuille de route pour les dix années à venir
ı	
	Comprendre
	Formation Lorraine / Les Défis du bois : des micro-architectures en milieu ruralp. 15
	1 ^{re} transformation / Un tout nouveau simulateur pour la formation scierie p. 17
	S'équiper
	Matériels et techniques Exploitation forestière /
	Un treuil forestier pour faciliter l'abattage et le façonnage de gros bois p. 19
	Gérer
	Les marchés
	Forêt / Récolte de bois en France métropolitaine de 2008 à 2014 p. 22
Le Journal des annonces du bois	
Renseignements commerciaux p. 32	
Avec ce numéro, supplément spécial Carrefour international du bois, pour les régions Bretagne,	

Site: www.leboisinternational.com - E-mail: info@leboisinternational.com

Direction - Rédaction - Publicité: 14, rue Jacques Prévert - 69700 Givors

Tél.: 04.78.87.29.40 - Télécopie: 04.72.30.04.16 • Abonnements: France (1 an) 112 €

Le numéro: 3,60 € - Lyonnaise de banque: 10096 - 185176-00026810401 - 68

Toute reproduction, même partielle, d'articles ou de messages commerciaux est interdite.

Normandie, Île-de-France, Centre-Val-de-Loire, Pays de la Loire, Aquitaine-Limousin-Poitou-

Charentes et les départements 03, 12, 15, 21, 25, 31, 32, 39, 46, 59, 60, 62, 65, 69, 80, 81, 82

Franc-parler

BIM, c'est parti!

L'information est presque passée inaperçue. Le 20 avril dernier a été déposé en Seine-et-Marne le premier permis de construire BIM (1) intégrant 27 logements sociaux en ossature bois. Ces maisonnettes seront fabriquées par Bénéteau habitat au profit du maître d'ouvrage Emmaüs habitat. Qu'est-ce que le BIM ? C'est la fameuse maquette numérique qui doit révolutionner la conception, la construction et la maintenance des bâtiments du futur. Finis les plans de coupe en deux dimensions. Le permis de Bussy-Saint-Georges permet d'accéder à une maquette 3D interactive et grâce à elle, à des coupes chirurgicales du moindre recoin.

Mais attention, le BIM ne se résume pas à une simple maquette en trois dimensions. Développée par les pouvoirs publics au sein du Plan transition numérique dans le bâtiment, cette innovation repose sur une base de données techniques qui sera partagée par tous les professionnels et ce pendant toute la durée de vie d'un bâtiment. Exit les plans qui se perdent, les positions approximatives des réseaux, les cotes fluctuantes. Au fur et à mesure de l'avancement du projet, la maquette numérique évolue car elle s'enrichit des données que chaque acteur va remplir, modifier ou améliorer. Les gains espérés sont nombreux : meilleure collaboration entre tous les acteurs, gain de temps à toutes les étapes, amélioration de la qualité des constructions. La filière a tout à gagner de cette révolution! Un récent débat organisé sur ce thème par l'interprofession BoisLim a montré que le bois dispose dans le domaine du numérique d'une longueur d'avance par rapport au béton ou à la pierre. La plupart des industriels de la construction bois ont recours à la préfabrication qui nécessite d'intégrer en amont les outils liés au numérique. Il faut donc conserver cet avantage et préparer le partage des informations entre les maîtres d'œuvre, les maîtres d'ouvrage, les entreprises de construction et les artisans. L'institut technologique FCBA travaille actuellement à une mutualisation des données dans une base commune.

Quels seront les impacts financiers de ces nombreuses possibilités offertes par la numérisation ? Seront-ils pris en charge par les maîtres d'œuvre, qui seront les premiers bénéficiaires de cette simplification de procédure, notamment dans la gestion des patrimoines dont ils ont la charge ?

LE

(1) Building Information Modeling.